

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE REDESSAN**  
**SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023**

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la **liste des délibérations**, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

**Liste des délibérations :**

N° délibération	Objet de la délibération	Décision du Conseil Municipal
D2023 - 003	Rapport Orientation Budgétaire 2023	Approuvée
D2023 - 004	Modification tableau des emplois de la commune : création de deux emplois non permanents à temps non complets	Approuvée
D2023 - 005	Modification tableau des emplois de la commune – avancements de grade pour l'année 2023	Approuvée
D2023 - 006	Indemnités de fonction allouées au Maire - modification	Approuvée
D2023 - 007	Indemnités de fonction allouées aux Adjointes - modification	Approuvée
D2023 - 008	Redevance d'Occupation du Domaine Public – Café du Progrès - fête votive 2022	Approuvée
D2023 - 009	Redevance d'Occupation du Domaine Public - Snack "Chez Jojo" - abrogation	Approuvée
D2023 - 010	Convention de partenariat à intervenir avec la Mission Locale Jeune de Nîmes Métropole, pour l'organisation de permanence hebdomadaire sur la commune	Approuvée
D2023 - 011	Modification des horaires de l'école maternelle – Rentrée scolaire Septembre 2023	Approuvée
D2023 - 012	Abrogation délibération D2020 - 118	Approuvée

Fait à Redessan, le 02 février 2023

Fabienne RICHARD – TRINQUIER,  
Maire de REDESSAN

